

	Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre 26008
---	--	----------------------------

SEANCE du : 2 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 2 février à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 27 janvier 2026.

ETAIENT PRESENTS			
Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON présente de 18h30 à 20h25 et de 20h30 à 21h00	Marie JARRY	Alain ROBIN présent de 18h30 à 18h50 et de 18h54 à 21h00
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Thierry BAUDOUIN	Bruno COTHOUIS	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Bérangère BAZANTAY	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	Véronique VILLEMONTAIX
Bruno BODIN	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MORIN	
Hélène BROUSSEAU	Pascal GABILY	Pierre MORIN	
Pierre BUREAU	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		
Florence BAZZOLI	Sandrine DELUGEAU	Philippe ROBIN
Anita BRIFFE	Stéphanie FILLON	Rodolph THIBAudeau
Sandra CAILTON absente de 20h25 à 20h30	Constance MACKOW <i>pouvoir à Nathalie MOREAU</i>	
Jamel CHENIOUR	Alain ROBIN absent de 18h50 à 18h54	

Secrétaire de séance : Anne-Marie BARBIER, assistée des services de la Ville
Assistaient également : Delphine CHERSON, Directrice Générale des Services
 Thierry NOMBALAY, Directeur des Finances



Convention de financement entre l'Agglo2B et la Ville de Bressuire pour le Programme « Savoir Rouler à Vélo » - année scolaire 2025-2026

Document annexé et présenté en séance.

Dossier présenté par Marinette TALLIER.

Dans le cadre du déploiement du programme national « Savoir Rouler à Vélo » (SRV), l'Agglo2B a décidé d'accompagner financièrement la mise en œuvre de ce dispositif dans les écoles du territoire, publiques et privées, afin de former les élèves de CM2 à une pratique autonome et sécurisée du vélo.

Ce programme repose sur un cofinancement entre l'Agglo2B et les communes concernées, à hauteur de 50 % chacune.

Cette convention a pour objet de définir les modalités de financement du programme SRV entre l'Agglo2B et la Ville de Bressuire.

Elle précise notamment :

- Le coût du programme, variable selon le profil des classes (de 6 à 24 heures d'intervention) ;
- La répartition financière du coût du programme :
 - 50 % pris en charge par l'Agglo2B ;
 - 50 % pris en charge par la Ville de Bressuire ;
- Les engagements respectifs des parties, l'Agglo2B assurant l'avance financière globale et la commune procédant au remboursement de sa part sur présentation d'un titre de recette.

Accusé de réception en préfecture
 079-217900497-20260205-DG_DEL_2026_008-DE
 Date de télétransmission : 06/02/2026
 Date de réception préfecture : 06/02/2026

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- D'APPROUVER les termes de la convention de financement Programme « Savoir Rouler à Vélo » entre l'Agglo2B et la Ville de Bressuire, tels que présentés et portés en annexe ;
- D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Le Secrétaire de séance,

Anne-Marie BARBIER



Le Maire,

Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20260205-DG_DEL_2026_008-DE
Date de télétransmission : 06/02/2026
Date de réception préfecture : 06/02/2026